

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.073

L'An deux Mille Treize, le 25 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 mars 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 mars 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. REVOLAT  
M. CAU représenté par Mme DOUMECQ  
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE  
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS  
Mme ROY représentée par Mme DAUZIDOU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. LAPOUGE, M. MEGLIO, M. SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 DE LA TAXE D'HABITATION  
ET DES TAXES FONCIERES

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2013,
- Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2013,

### DECIDE

- de maintenir en 2013 le taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2012.

- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 » comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,71 %
- Taxe foncière (bâti) : 29,53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,37 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 mars 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD